

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 9 octobre 2023

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 08

Bruno CARLIER, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Dominique CHAMBON (sans pouvoir), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Anne LANGARD), Jean GOUVERNEUR (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (sans pouvoir).

Membres votants : 08  
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY  
Secrétaire : Evelyne HUROT

### OBJET : CONTRIBUTION COMMUNAL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2023

Monsieur le maire rappelle que la Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes lors de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

En 2022, le FAJ a soutenu 643 jeunes de la Métropole pour un montant de 291 662 euros.

Afin de poursuivre notre engagement commun pour les jeunes et tel que la réglementation le permet, il est proposé au conseil municipal de contribuer au FAJ en 2023 à hauteur de 0,23 euros par habitant, soit 131,56 € (572 habitants).

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de verser une contribution au FAJ d'un montant de 131,56 € pour l'année 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

<b>COLLECTIVITE</b>  COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	<b>DATE ENVOI : 16/10/2023</b>
--	--------------------------------

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte</b> (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	<b>Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité</b>
Budget principal – Décision modificative n° 1	Délibération n° 2023/25	
Contribution communale au FAJ 2023	Délibération n° 2023/26	
Classement de parcelles sises ruelle aux cailloux dans le domaine public communal	Délibération n° 2023/27	
Classement de parcelles dans le domaine public communal dans le cadre d'un projet d'alignement de voirie	Délibération n° 2023/28	
Actualisation des tarifs du cimetière communal	Délibération n° 2023/29	
Renouvellement de l'adhésion à PEFC 2023-2028	Délibération n° 2023/30	

**CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :**

**CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :**

**\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la  
préfecture**